



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B2.6

**N° de demande :** 2008-3311  
**Catégorie :** Catégorie B, sous-catégorie B2.6 (Nouvelles caractéristiques chimiques d'une PC – Nouvelle combinaison de MAQT)  
**Produit :** Traitement pour la préservation du bois Mycostat PQ  
**N° d'homologation :** 29407  
**Matière(s) active(s) (m.a.) :** Propiconazole (PON);  
Chlorure de didécyltriméthylammonium (QAK)  
**N° de document de l'ARLA :** 1792623

### But de la demande

La présente demande vise l'homologation d'un nouveau produit à usage commercial destiné à être utilisé comme traitement pour la préservation pendant le transport et l'entreposage du bois fraîchement coupé. Ce nouveau produit allie deux concentrés de fabrication actuellement homologués, soit Bardac 2250 (Bardac 2250 Manufacturing Concentrate, n° d'homologation 21893), qui contient la matière active chlorure de didécyltriméthylammonium (DDAC), et Wocosen 50TK (Wocosen 50TK Manufacturing Concentrate, n° d'homologation 24515), dont la matière active est le propiconazole. Le produit qui en résulte et qui est proposé dans le cadre de la présente demande renferme du DDAC à 45,5 % et du propiconazole à 4,4 %.

### Évaluation des propriétés chimiques

Le traitement pour la préservation du bois Mycostat PQ (Mycostat PQ Wood Preservative Treatment) se présente sous la forme d'une solution contenant du propiconazole à une concentration minimale de 4,4 % et du didécyltriméthylammonium à une concentration nominale de 45,5 %. Cette préparation commerciale (PC) a une masse volumique de 0,941 g/cm<sup>3</sup> et un pH de 5,84. Les exigences en matière de données sur la chimie du traitement pour la préservation du bois Mycostat PQ sont remplies.

### Évaluation sanitaire

Chez le rat, le traitement pour la préservation du bois Mycostat PQ est considéré comme étant d'une toxicité aiguë élevée par voie orale ( $DL_{50} = 450$  mg/kg) et, chez le lapin, d'une faible toxicité aiguë par voie cutanée ( $DL_{50} = 4\ 350$  mg/kg). En raison de sa nature corrosive, on s'attend à ce que Mycostat PQ soit d'une toxicité aiguë élevée par inhalation. Ce produit est considéré comme étant extrêmement irritant pour la peau et corrosif pour les yeux du lapin; toutefois, il ne devrait pas être un sensibilisant cutané potentiel.

Le produit ne devrait entraîner aucune augmentation de l'exposition professionnelle par rapport à celle associée aux PC actuellement homologuées qui contiennent les matières actives propiconazole et didécyltriméthylammonium (DDAC). Le produit ne devrait pas non plus poser

de risque inacceptable pour les travailleurs qui respectent le mode d'emploi et portent l'équipement de protection individuelle indiqués sur l'étiquette du traitement pour la préservation du bois Mycostat PQ.

### **Évaluation environnementale**

Aucune évaluation environnementale n'est requise pour la présente demande.

### **Évaluation de la valeur**

Le demandeur a soumis des données sur l'efficacité à l'appui de l'homologation du traitement pour la préservation du bois Mycostat PQ, un produit destiné à remplacer le mélange en cuve associant les traitements pour la préservation du bois Mycostat P20 (Mycostat P20 Wood Preservative Treatment, n° d'homologation 27136) et Mycostat-Q (n° d'homologation 25744) faisant actuellement l'objet d'une homologation conditionnelle auprès de l'ARLA. Mycostat PQ, qui associe du propiconazole à 4,4 % et du DDAC à 45,5 %, est utilisé pour lutter contre la tache de l'aubier, la moisissure et la pourriture dans le petit bois d'œuvre, les rondins et le bois d'œuvre fraîchement coupés. L'examen des données fournies a mené à la conclusion que cette utilisation est acceptable.

### **Conclusion**

Au terme de son évaluation de toutes les données et justifications soumises, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) conclut que le traitement pour la préservation du bois Mycostat PQ est admissible à l'homologation.

### **Références**

- PMRA 1631640 2006, Physical and chemical characteristics, DACO: 3.5.1,3.5.11,3.5.2,3.5.3, 3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9 CBI
- PMRA 1631644 2008, Waiver Request for Certain Data Requirements for Mycostat PQ, DACO: 3.5.12,3.5.13,3.5.15 CBI
- PMRA 1631643 2008, Storage stability and Corrosion characteristics, DACO: 3.5.10,3.5.14 CBI
- PMRA 1631639 2008, Formulation Process and Product Analysis for Mycostat PQ, DACO: 3.2.1,3.2.2,3.4.1 CBI
- PMRA 1631637 A Discussion on the Value Data Requirements for Mycostat PQ. DACO: 10.1, 10.2.3.1, 10.2.3.3
- PMRA 1631638 Determination of the Deposition Rates for a Mycostat PQ Formulation. DACO: 10.2.3.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.